

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Élection des juges du tribunal de commerce d'Agen

Les opérations de dépouillement et de recensement des votes pour procéder à l'élection des membres du tribunal de commerce d'Agen auront lieu **le 18 novembre 2020 à 9 heures 30** et éventuellement, en cas de second tour, **le 1er décembre 2020 à 9 heures 30** dans les locaux de la préfecture de Lot-et-Garonne, à l'effet de pourvoir **10 sièges sur les 21** qui composent cette juridiction.

Le scrutin se déroulera exclusivement par correspondance. Chaque électeur adressera son vote sous pli fermé qui devra parvenir à la préfecture au plus tard la veille du dépouillement de chaque tour de scrutin.

Dix candidats aux fonctions de membres du tribunal de commerce d'Agen ont déposé une déclaration à la préfecture. Il s'agit de :

BARONNET Jérôme
BAUDIS Patrick
COASSIN Jean Marc
DAUMAS Louis
FIOR Loïc
GAURAN Christine
GOULINAT Jean-Philippe
MALAURE Gérard Philippe
MOTARD Valérie
SEVE Denis

Agen, le 29 octobre 2020

Pour la Préfète,
Le Secrétaire général


Morgan TANGUY